

MELDOMYS – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - 11 rue du Clon – ANGERS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE MARDI 7 JUILLET 2026 À 9 H 30, S'EST RÉUNI LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - MELDOMYS

Présents :

Messieurs	Alain MAINGOT (Président)	Représentant du Conseil départemental
	Gilles LEROY (Vice-Président)	Représentant du Conseil départemental
Mesdames	Natacha POUPET-BOURDOULEIX	Représentante du Conseil départemental
	Mireille POILANE	Désignée par le Conseil départemental
Monsieur	Franck LEMESLE	Représentant des locataires CGL (suppléant)

Excusées :

Mesdames	Sandrine LION	Désignée par le Conseil départemental (pouvoir à M. MAINGOT)
	Elisabeth MARQUET	Désignée par le Conseil départemental (pouvoir à M. LEROY)

Assistait également à la séance :

Monsieur	Benoît RATIER	Directeur Général de l'office
----------	---------------	-------------------------------

.....

➤ **GESTION PATRIMONIALE**

◆ **CESSIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES**

- ✓ **CHEMILLÉ (commune déléguée de CHEMILLÉ-EN-ANJOU), Rue du Pissouet :
Cession d'une bande parcellaire - Tr. 0911**

Meldomys est devenu propriétaire, le 19 octobre 1998, d'un terrain à bâtir sis à Chemillé, rue du Pissouet, cadastré sous le préfixe 92, section AC n°412, sur lequel a été réalisé un ensemble de cinq maisons individuelles.

Par courrier en date du 19 mars 2026, la Commune de Chemillé a sollicité Meldomys afin d'acquérir une partie de la parcelle 92 AC n°412, actuellement utilisée comme trottoir et places de stationnement.

Cette acquisition s'inscrit dans un projet d'amélioration de la circulation piétonne et de la sécurité au carrefour formé par la rue du Pissouet et la rue de Valbourg. La Commune prévoit de remettre à neuf le trottoir longeant les logements.

Dans cette perspective, la Commune souhaite redessiner l'aménagement de la rue du Pissouet en intégrant une partie de l'emprise foncière de la parcelle 92 AC n°412 (zone figurant en rouge sur le plan ci-dessous), représentant une superficie d'environ 90 m².

L'intervention du cabinet de géomètre-expert Quarta, prévue le 21 juillet 2026, est nécessaire afin d'établir un devis, procéder au bornage de la parcelle et détacher la bande de terrain destinée à être rétrocédée à la Commune.



Le début des travaux est envisagé au 1^{er} trimestre 2027.

Les services de Meldomys ont confirmé que la rétrocession de cette emprise foncière ne porterait pas atteinte à la qualité de vie des locataires actuellement installés rue du Pissouet.

Les parties ont convenu d'un prix de cession fixé à l'euro symbolique, la Commune s'engageant à prendre à sa charge l'intégralité des frais liés à cette acquisition.

Lors de sa séance du 2 juillet 2026, le Conseil Municipal de Chemillé-en-Anjou doit se prononcer sur l'acquisition, au prix de 1,00 €, d'une partie de la bande parcellaire cadastrée sous le préfixe 92, section AC n°412, appartenant à Meldomys.

Saisie le 9 juin 2026, les services de France Domaine ont rendu un avis le 18 juin 2026, estimant la valeur vénale à 1,00 €, dans la mesure où l'opération s'analyse comme un transfert de charges d'entretien de la parcelle, justifiant ainsi la fixation d'un prix symbolique.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver la cession, au prix de 1,00 €, de la bande parcellaire cadastrée préfixe 92 section AC n°412 pour partie, au profit de la Commune de Chemillé-en-Anjou, et d'autoriser le Directeur Général à signer l'acte de vente, dont la rédaction sera confiée à la Direction juridique de Meldomys, sous la forme d'un acte administratif.

Délibération : Le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la cession, au prix de 1,00 €, de la bande parcellaire cadastrée préfixe 92 section AC n°412 pour partie, au profit de la Commune de Chemillé-en-Anjou, et autorise le Directeur Général à signer l'acte de vente, dont la rédaction sera confiée à la Direction juridique de Meldomys, sous la forme d'un acte administratif.

.....
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Directeur général,

Benoit RATIER